

Réunion du conseil municipal du 15 février 2021 Compte rendu intégral et délibérations

Le conseil municipal de la commune de Commana s'est réuni le 15 février 2021 à 20 heures 30 à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Philippe Gueguen, Maire.

Tous les conseillers municipaux en exercice étaient présents, à savoir :

Mme Patricia QUERE - M. David QUEINNEC – Mme Fanny SAINT GEORGES – M. Marcel LAVIEC - M. Denis GODEC – Mme Nathalie CORLOUER – Mme Jennet LEYDET - M. Kevin LOISEL – Mme Florence LE MER – M. Benoît BARANTAL – Mme Valérie POULIQUEN – Mme Sabrina MORVAN - M. Ludovic LE BRAS - M. Yvan LEDEME

Date de la convocation : le 9 février 2021

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CORLOUER

A l'ordre du jour :

- Présentation de l'association "Hameaux Légers" par Eric Ferrachat : 30'
 - Délibérations pour dépôt de 2 dossiers de subventions DSIL plan de relance (rénovation énergétique des bâtiments et gîte ancienne poste)
 - Délibération signature de conventions avec l'Éducation nationale dans le cadre de l'École Numérique
 - Information: dossier plan de relance - soutien aux cantines scolaires.
 - Délibération pour participation de la collectivité à la consultation du CDG29 pour le contrat groupe d'assurance des risques statutaires.
 - Questions diverses.
-

Adoption du compte rendu de réunion du 5 octobre et 9 novembre 2020

Ces deux comptes rendus n'appellent aucune observation particulière des conseillers municipaux et sont adoptés à l'unanimité.

Présentation de l'association « Hameaux Légers » par M. Eric FERRACHAT

M. FERRACHAT, présente à l'assemblée l'association à but non lucratif d'intérêt général, d'envergure nationale, créée en 2017. Elle se donne pour mission de permettre à chacun d'accéder à des habitats et modes de vie durables et solidaires qui contribuent à rendre les territoires plus vivants.

Elle compte plus de 1000 adhérents, 40 adhérents bénévoles représentant 16 équivalents temps plein et 4 salariés à temps complet.

Il explique ensuite ce qu'est un hameau léger : c'est un écohameau participatif et inclusif, - accessible financièrement, en lien avec le territoire qui l'accueille, où la propriété du sol et du bâti est durablement dissociée (bail emphytéotique de 18 à 99 ans), où les occupants sont propriétaires de leurs habitats réversibles.

L'intérêt pour une commune pourrait être

- d'accueillir de nouveaux habitants,
- de dynamiser l'économie et la vie locale,
- de prendre soin de l'environnement,
- d'enrayer la spéculation foncière,
- éventuellement limiter le vieillissement de la population ou la diminution des effectifs scolaires,
- de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs,...

Puis il précise les conditions d'accompagnement de la collectivité pour un projet d'écohomeau sur la parcelle communale n° A 1399, aux abords de la Cité du Douric.

Ce terrain, d'une superficie de 3880 m², a été aménagé dans les années 1980 en camping municipal (du Douric) puis il a accueilli l'école Diwan jusqu'à son déplacement Rue de Landivisiau dans l'enceinte du groupe scolaire en 2018.

Après un temps d'échanges en fin de présentation, M. le Maire remercie M. FERRACHAT pour son intervention.

Délibération n° 2021 – 02 : Demande de subventions pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux - bouquet de travaux – au titre de la DSIL-Plan de relance – Rénovation énergétique

Le 18 décembre la Préfecture du Finistère informait le maire de la parution d'une circulaire interministérielle, par laquelle le gouvernement annonçait accentuer le soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre du plan de relance de l'économie. Une enveloppe de 650 M€ va être affectée à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales. La commune, en partenariat avec HEOL, a identifié un bouquet de travaux nécessaires, soit d'un point de vue des économies d'énergie, soit d'un point de vue sanitaire, sur différents bâtiments communaux pouvant rentrer dans le cadre de ce programme de subvention.

Le programme des travaux envisagés porte sur :

- Ecole de la Pierre Bleue

- Remplacement des menuiseries extérieures
- Installation d'une ventilation double flux (radon)

- Salle des fêtes

- Installation d'une CTA (centrale de traitement de l'air) double flux

- Salle des sports

- Remplacement de l'éclairage par éclairage à LED

- Mairie

- Reprise d'isolation de toiture
- Isolation en sous face de plancher (plafond cave)

Soit un programme d'un montant de 171 500€ hors taxes.

Le plan de financement est le suivant :

Total des dépenses H.T. : 171.500,00 €

TVA 20 % : 34.300,00 €

Total des dépenses T.T.C. : 205.800,00 €

Financement :

▪ Subventions sollicitées

- au titre de la DSIL, soit 80 % x 171.500,00 € : 137.200,00 €

▪ Autofinancement et emprunt

Soit 20 % : 34.300,00 €

Total général de l'opération H.T. : 171.500,00 €

Total général de l'opération T.T.C. : 205.800,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide par 12 voix pour et 3 abstentions, le programme et autorise le maire à soumettre un dossier de subvention correspondant.

Délibération n° 2021 – 03 : Demande de subventions rénovation énergétique des bâtiments – Ancienne Poste

Le 18 décembre la Préfecture du Finistère informait le maire de la parution d'une circulaire interministérielle, par laquelle le gouvernement annonçait accentuer le soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre du plan de relance de l'économie. Une enveloppe de 650 M€ va être affectée à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales. La couverture du bâtiment se décroche et des ardoises tombent sur la place. La rénovation de la toiture devient donc une nécessité. Cette restauration sera couplée à une isolation de la toiture.

Commune de COMMANA (Finistère) – Réunion du conseil municipal du 15 février 2021

Compte rendu intégral et délibérations – Page 2/5

L'étude menée par HEOL agence de l'énergie prévoit que le plan de rénovation de toiture et son isolation permettrait une économie annuelle de 15 000 kWh, soit 4.07TCO2/an.

Le plan de financement est le suivant :

Total des dépenses H.T. :	320.000,00 €
TVA 20 % :	64.000,00 €
Total des dépenses T.T.C. :	384.000,00 €
Financement :	
▪ Subventions sollicitées	
- au titre l'Etat, dans le cadre du protocole Dynamisme des Bourgs Ruraux :	
soit 36,25 % x 320.000,00 € :	116.000,00 €
- au titre de la DSIL,	
soit 25 % x 320.000,00 € :	80.000,00 €
- au titre de la Région (Communes du Patrimoine Rural de Bretagne :	
soit 2,5 % x 320.000,00 € :	8.000,00 €
- au titre du Département	
soit 16,25 % x 320.000,00 € :	52.000,00 €
Total des subventions sollicitées	
Soit 80 % :	256.000,00 €
▪ Autofinancement et emprunt	
Soit 20 % :	64.000,00 €
Total général de l'opération H.T. :	320.000,00 €
Total général de l'opération T.T.C. :	384.000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide par 12 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, le programme de travaux et autorise le maire à soumettre un dossier demande de subvention au titre de la DSIL Plan de relance pour la rénovation de l'ancienne poste.

Délibération n° 2021 – 04 : Ecole numérique rurale

M. le Maire informe le conseil municipal que les deux dossiers de candidature « Ecole numérique rurale » présentés par la commune auprès de l'inspection académique, pour l'équipement de l'école publique de la Pierre Bleue et de l'école Diwan ont été retenus. L'Etat, dans le cadre de programme d'investissement, subventionnera à hauteur de 50% l'équipement de ces deux établissements sous la forme d'une aide financière versée à la commune. Le total de l'investissement est évalué à : 12.800,00 € TTC dont :

- école de La Pierre Bleue : 9330 €
- école Diwan : 3470 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- donne son accord à ce programme d'équipement en faveur des deux écoles de la commune,
- autorise M ; le Maire à signer avec l'Etat les conventions correspondantes et engager les dépenses telles que mentionnées supra. Les crédits sont prévus à l'article 0091-2183 du budget.

Information: dossier plan de relance - soutien aux cantines scolaires.

Mme Fanny SAINT-GEORGES rend compte à l'assemblée des travaux menés en relation avec le service de restauration scolaire et la MAB (Maison de l'agriculture biologique)

Délibération n° 2021 – 05 : Participation de la collectivité à la consultation du CDG29 pour le contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

M. le Maire informe l'assemblée que le contrat groupe passé entre la Commune, le CDG 29 et la société de courtage en assurances SOFAXIS, pour la couverture des risques statutaires du personnel communal arrive à échéance au 31/12/2021. Le CDG 29 s'est engagé dans une nouvelle procédure de consultation groupée à laquelle peuvent se joindre les collectivités qui le souhaitent. La commune de Commana a fait connaître au CDG 29 sa volonté de se joindre à cette consultation groupée. Le conseil municipal est invité à délibérer pour entériner ce choix d'action groupée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le choix de se joindre à la consultation groupée du CDG29 pour la couverture des risques statutaires de l'ensemble du personnel communal.

Questions diverses.

Délibération n° 2021 – 06 : Motion de soutien au collectif associations – syndicats des secteurs sociaux et médicaux-sociaux.

A l'unanimité, le conseil municipal de la commune de Commana adopte la motion suivante proposée par AS Domicile, association du territoire menant une mission d'intérêt général auprès de la population sur le Pays de Morlaix, engagée dans un collectif de 26 organisations des secteurs sociaux et médicaux-sociaux de l'économie sociale et solidaire et de syndicats.

« Motion de soutien au collectif associations-syndicats des secteurs sociaux et médico-sociaux »

L'engagement des professionnels du secteur social et médico-social est unanimement reconnu dans la crise sanitaire que nous traversons. Ils sont mobilisés et s'adaptent, parfois au risque de leur propre santé, pour assurer la protection et l'accompagnement des plus fragiles. La crise sanitaire met en avant l'ensemble de ces professionnels, qui par leur engagement font vivre au quotidien la solidarité sur nos territoires.

Cependant, la reconnaissance de ces professionnels ne peut se limiter à de simples mots. Dans cette logique, le Ségur de la santé a revalorisé les salaires des professionnels du secteur public tout comme ceux des EHPAD. Ces dispositions vont dans le bon sens et sont légitimes mais, à ce jour, les professionnels des secteurs sociaux (protection de l'enfance, foyers de jeunes travailleurs, petite enfance,...) et médico-sociaux (handicap, services à domicile,...) sont les grands oubliés de cette reconnaissance nationale.

Ainsi, par exemple, la différence de salaire net d'un aide-soignant à temps plein est désormais d'au moins 300€ par mois entre le secteur public et celui de l'intervention à domicile. Cette inégalité est injustifiable pour des professionnels qui exercent le même métier, y compris chez un même employeur. Il est à noter que les salariés des services administratifs ne sont pas pris en compte dans le financement de certaines structures et ont été exclus de la « prime COVID ».

Les impacts de cette situation se traduisent déjà au sein des associations où les recrutements sont de plus en plus difficiles. Leur capacité à assurer leur mission d'intérêt général est ainsi directement remise en cause.

Ces inégalités de traitement traduisent un manque de reconnaissance des secteurs sociaux et médico-sociaux et compromettent les actions aux côtés des personnes les plus vulnérables. Aussi, notre collectivité soutient la démarche initiée par le collectif qui regroupe 26 organisations - à but non lucratif - de l'Économie Sociale et Solidaire en Bretagne et les organisations syndicales CFDT Santé-Sociaux du Finistère, CGT, et SUD.

En effet, au-delà des enjeux partisans, nous attendons un engagement fort de l'État, des collectivités territoriales et de l'ensemble des élus pour qu'une réponse durable, juste et coordonnée soit apportée. La réelle reconnaissance des secteurs sociaux et médico-sociaux passera par une politique sociale et budgétaire qui assure à ces différentes structures, y compris à leurs services administratifs, les ressources nécessaires à l'accompagnement des personnes les plus fragiles et une revalorisation cohérente des salaires. »

Calendrier :

- Réunion de la commission d'appel d'offres en vue de la dévolution des marchés de travaux concernant le transfert mairie vers maison Le Saint : la date retenue est le 18/02 18 heures.
- Commission des finances : mardi 9 mars, 9 heures, en présence de Mme la Perceptrice
- Vote du budget : mercredi 24 mars 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne réclamant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Réunion du conseil municipal du 15 février 2021

Table des matières

Adoption du compte rendu de réunion du 5 octobre et 9 novembre 2020	1
Présentation de l'association « Hameaux Légers » par M. Eric FERRACHAT	1
Délibération n° 2021 – 02 : Demande de subventions pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux - bouquet de travaux – au titre de la DSIL-Plan de relance – Rénovation énergétique	2
Délibération n° 2021 – 03 : Demande de subventions rénovation énergétique.....	2
Délibération n° 2021 – 04 : Ecole numérique rurale.....	3
Délibération n° 2021 – 05 : Participation de la collectivité à la consultation du CDG29 pour le contrat groupe d'assurance des risques statutaires.	3
Questions diverses.....	4
Délibération n° 2021 – 06 : Motion de soutien au collectif associations – syndicats des secteurs sociaux et médicaux-sociaux.....	4
Calendrier :	4

Signature des membres du conseil municipal

Philippe GUEGUEN	
Patricia QUÉRÉ	
David QUEINNEC	
Fanny SAINT-GEORGES	
Marcel LAVIEC	
Denis GODEC	
Nathalie CORLOUER	
Jennet LEYDET	
Kévin LOISEL	
Florence LE MER	
Benoît BARANTAL	
Valérie POULIQUEN	
Sabrina MORVAN	
Ludovic LE BRAS	
Yvan LEDEMÉ	